

Paris, le 3 avril 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Caf de Paris et la MDPH de Paris : ensemble pour mieux soutenir les personnes porteuses de handicap

La Caisse d'Allocations familiales (Caf) de Paris et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris ont officialisé le vendredi 3 avril 2026, le renouvellement d'une nouvelle convention de partenariat en faveur des personnes en situation de handicap et leurs familles. Cette coopération est conclue pour une durée de 3 ans de 2025 à 2028.

Ces deux organismes ont pour principale mission d'accompagner les personnes en situation de handicap ainsi que leurs proches. Elles facilitent l'accès aux droits, aux services et aux prestations existantes, tout en simplifiant leurs démarches.

Dans le but de favoriser l'autonomie, l'insertion sociale et le retour à l'emploi, plusieurs aides peuvent leur être accordées par la Caf de Paris. Notamment, l'allocation aux adultes handicapés (AAH), pouvant atteindre **1 033,32 €**, ainsi que l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), d'un montant de **1 288,13 € maximum** selon le niveau de handicap de l'enfant. Ces demandes de prestations doivent être formulées auprès de la MDPH de Paris.

Des actions concrètes pour faciliter l'accès aux droits et aux services des personnes en situation de handicap

Cette convention de partenariat prévoit plusieurs actions :

- L'organisation conjointe de webinaires, avec l'objectif d'informer les publics concernés sur les offres de services auxquels ils peuvent avoir droit, ainsi que les projets en cours de déploiement. Ces webinaires contribuent à renforcer leur accompagnement et à diffuser les dernières actualités.
- La Caf de Paris et la MDPH renforcent leur coopération pour garantir un accompagnement à la fois plus humain et juridiquement sécurisé des bénéficiaires de l'AAH, notamment en maintenant les droits jusqu'à six mois lors des demandes de renouvellement déposées à temps. En cas de refus rétroactif, un suivi renforcé et individualisé est mis en place, avec la possibilité,

pour les allocataires, de demander une remise de dette afin de tenir compte des situations les plus fragiles.

Un parcours dédié au handicap au sein des deux organismes

La Caf de Paris et la MDPH de Paris affirment leur volonté de mieux accompagner les familles concernées par le handicap en développant un parcours dédié. En parallèle, un pôle ressources handicap à l'échelle départementale est envisagé. Il aura pour vocation de mieux orienter les familles, de renforcer l'appui aux professionnels et de favoriser une meilleure lisibilité de l'offre existante.

À travers ce partenariat, la Caf de Paris et la MDPH de Paris réaffirment leur engagement commun pour simplifier les démarches, sécuriser les droits et améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap vivants à Paris.

À PROPOS

CAF DE PARIS

La Caf de Paris accompagne les parisiens(ne)s dans toutes les étapes de leur vie. Elle propose une offre globale de service au plus près de leurs besoins en assurant le versement des prestations légales et la mise en place d'une politique d'action sociale. En 2025, elle a accompagné 429 833 allocataires, soit 849 432 personnes couvertes.

La Caf de Paris accueille ses allocataires avec ou sans rendez-vous dans ses **4 Agences Familiales-Partenaires (AFP)** : Finlay (15^{ème}), La Chapelle (18^{ème}), Jaurès (19^{ème}) et Nationale (13^{ème}).

Elle propose également aux familles, un ensemble d'animations (un accompagnement à la scolarité, des loisirs éducatifs ou encore des sorties culturelles), en collaboration avec des partenaires associatifs, dans ses **4 centres sociaux** : Charenton (12^{ème}), Annam (20^{ème}), Chevaleret (13^{ème}), Toussarégo (13^{ème}).

Suivez nos actualités sur : www.caf.fr / LinkedIn : Caf de Paris / X : @Caf75_actus

CONTACTS PRESSE : Chris MAURICE : 06 03 85 65 38 / Jackie AUDRAIN-EDI : 01 45 71 22 27 / Julie LEQUETTE-JUGE : 01 45 71 21 83 / Charlotte Tissidre : 01 45 71 20 36 / Nicolas COINTRE : 01 45 71 22 27 - communication@caf75.caf.fr

LA MDPH DE PARIS

La MDPH est le guichet unique et le centre ressources pour les Parisiens en situation de handicap. Elle assure les missions d'information, d'accueil, d'évaluation des besoins de compensation, d'attribution des prestations, d'orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle. Près de 200 000 Parisiens ont un droit ouvert à la MDPH de Paris et 150 000 décisions sont prises chaque année.

La MDPH de Paris accueille sans rendez-vous les lundis et vendredis, puis sur rendez-vous les mardis et mercredis, au 69, rue de la Victoire Paris 9^{ème}.

Les conseillers en charge de la relation usagers accueillent également les parisiens sur les territoires tous les jours sur rendez-vous.

En 2025 la MDPH de Paris a reçu 42.500 usagers en centrale au 69, rue de la Victoire Paris 9^{ème} et 3.500 en arrondissements. Un serveur vocal interactif permet d'obtenir une réponse téléphonique personnalisée 7/7. Toutes les infos sur le site : Page d'accueil - MDPH de Paris - Handicap Paris

CONTACT PRESSE : Sophie Prioux : 06 86 71 70 25 - sophie.prioux@mdph.paris.fr